



Recueil Spécial des Actes Administratifs

N°25 du 24 août 2021

DEPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

ARRETES DU PRESIDENT

**

Calendrier des réunions du Conseil Départemental à venir :

- 8 octobre 2021 (Décision Modificative)
- 10 décembre 2021 (Pré budget)

à l'Hôtel du Département – 6 rue Gaston Manent – 65000 TARBES.

RAA N°25 spécial du 24 août 2021

N°	DATE	SERVICE D'ORIGINE	OBJET
221	28/07/2021	DRH	* Composition des commissions administratives paritaires
222	28/07/2021	DRH	* Composition du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail
223	28/07/2021	DRH	* Composition du Comité Technique
224	28/07/2021	DRH	* Composition des Commissions administratives paritaires locales
225	23/08/2021	DRH	* Organisation du tirage de deux représentants du personnel de la Commission consultative paritaire de catégorie C

* Inséré au R.A.A.

D.G.S. (Direction Générale des Services)

DIRASS (Direction des Assemblées)

D.R.M. (Direction des Routes et des Mobilités)

D.E.B. (Direction de l'Éducation et des Bâtiments)

D.R.H. (Direction des Ressources Humaines)

D.R.A.G. (Direction des Ressources et de l'Administration Générale)

D.S.D. (Direction de la Solidarité Départementale)

D.D.L. (Direction du Développement Local)



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS
DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

00221



DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

OBJET : Composition des Commissions administratives paritaires

Le Président du Conseil Départemental,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
Vu le décret n°89-229 du 17 avril 1989 modifié relatif aux Commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et notamment son article 4 ;
Vu le décret n° 95-1018 du 14 septembre 1995 modifié fixant la répartition des fonctionnaires territoriaux en groupes hiérarchiques en application de l'article 90 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
Vu l'arrêté ministériel du 4 juin 2018 fixant la date des élections professionnelles dans la fonction publique territoriale ;
Vu les procès-verbaux de dépouillement de l'élection des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires du 6 décembre 2018 et la proclamation des résultats de l'élection du 6 décembre 2018 ;
Vu les règlements intérieurs des commissions administratives paritaires de catégories A, B et C du 14 mars 2019 ;
Vu l'arrêté de composition des commissions administratives paritaires du 29 avril 2021 ;
Vu le résultat du tirage au sort du 17 décembre 2018 désignant deux représentants suppléants du groupe hiérarchique n°6 de la Commission administrative paritaire de catégorie A, faute d'attribution de deux sièges par la voie de l'élection ;
Considérant le renouvellement de l'assemblée départementale du 1^{er} juillet 2021 ;
Considérant qu'il convient de désigner les membres du collège des représentants de la collectivité territoriale ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er}. M. Michel PÉLIEU préside les Commissions administratives paritaires. En cas d'absence ou d'empêchement, la présidence sera assurée par Mme Monique LAMON.

ARTICLE 2. Sont désignés pour siéger aux Commissions administratives paritaires en qualité de représentant de la collectivité territoriale :

Commission administrative paritaire de catégorie A

Membres titulaires : <ul style="list-style-type: none">- M. Michel PÉLIEU- Mme Monique LAMON- Mme Andrée DOUBRERE	Membres suppléants : <ul style="list-style-type: none">- M. Bernard POUBLAN- Mme Virginie SIANI-WEMBOU- M. Jean BURON
--	--

Commission administrative paritaire de catégorie B

DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES

Hôtel du Département – Rue Gaston Manent – CS71324 - 65013 TARDES cedex 9
Tel. 05 62 56 78 65 – Fax. 05 62 56 78 66 – www.hautspyrenees.fr

Membres titulaires :	Membres suppléants :
- M. Michel PÉLIEU	- M. Bernard POUBLAN
- Mme Monique LAMON	- Mme Virginie SIANI-WEMBOU
- Mme Andrée DOUBRERE	- M. Laurent LAGES

Commission administrative paritaire de catégorie C

Membres titulaires :	Membres suppléants :
- M. Michel PÉLIEU	- M. Bernard POUBLAN
- Mme Monique LAMON	- M. Gilles CRASPAY
- Mme Andrée DOUBRERE	- Mme Virginie SIANI-WEMBOU
- M. Bernard VERDIER	- Mme Andrée SOUQUET

ARTICLE 3. Siègent en qualité de représentant du personnel du Conseil Départemental aux Commissions administratives paritaires :

Commission administrative paritaire de catégorie A

Groupe hiérarchique n°6 :

Membres titulaires :	Membres suppléants :
- Mme Valérie CAPDEJELLE (CFDT)	- Mme Catherine COUILLIET CARLIER
- Mme Odile AGUIRIANO (CFDT)	- M. Jean MUR

Groupe hiérarchique n°5 :

Membres titulaires :	Membres suppléants :
- M. Sébastien SAINT-MARTIN (CFDT)	- Mme Erika TALBOT (CFDT)
- Mme Maïté SEQUEIRA (CFDT)	- Mme Edwige BOUCHEDE (CFDT)
- Mme Cécile ESQUER (CGT)	- Mme Laurence TREHARD (CGT)

Commission administrative paritaire de catégorie B

Groupe hiérarchique n°4 :

Membres titulaires :	Membres suppléants :
- M. Serge SISQUELLAS (CFDT)	- Mme Véronique LASSON (CFDT)
- Mme Karine CHAUVET (CFDT)	- Mme Angélique PONCE (CFDT)
- M. Philippe PELISSIER (CGT)	- M. Christian BLON (CGT)

Groupe hiérarchique n°3 :

Membre titulaire :	Membre suppléant :
- Mme Marie-José SANCHEZ CREMADES (CGT)	- M. Patrice ISAC (CGT)

Commission administrative paritaire de catégorie C

Groupe hiérarchique n°2 :

Membres titulaires : <ul style="list-style-type: none">- M. Eric GOMEZ (CFDT)- Mme Véronique MONTAGNOL (CFDT)- Mme Elisabeth DUZER (CFDT)- M. Didier GARCIE (CGT)	Membres suppléants : <ul style="list-style-type: none">- Mme Sylvie CASSIGNOL (CFDT)- Mme Marie-Pierre OULIEU (CFDT)- M. Hervé PALISSE (CFDT)- Mme Eliane BRAJARD (CGT)
---	---

Groupe hiérarchique n°1 :

Membres titulaires : <ul style="list-style-type: none">- M. Jordi BORREIL (CGT)- M. Frédéric METGE (CGT)	Membres suppléants : <ul style="list-style-type: none">- M. Sébastien FOUGA (CGT)- Mme Martine VEDERE (CGT)
--	---

ARTICLE 4. La Directrice Générale des Services, le Directeur des Ressources Humaines et la chef du Service suivi des agents et des services sont désignés conseillers techniques. Ils préparent et assistent aux séances des Commissions administratives paritaires, sans voix délibérative.

ARTICLE 5. Un secrétariat administratif de la Direction des Ressources Humaines, organise les aspects administratifs, logistiques et assiste aux séances pour la prise de notes utiles à l'établissement des procès-verbaux, en soutien aux secrétaires de séance.

ARTICLE 6. L'arrêté du 29 avril 2021 portant composition des Commissions administratives paritaires est abrogé.

ARTICLE 7. Le présent acte est transmis au contrôle de légalité et publié au Recueil des actes administratifs.

Fait à Tarbes, le 28 juillet 2021

Le Président du Conseil Départemental,


Michel PÉLIEU





DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS
DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

00222



OBJET : Composition du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail

Le Président du Conseil Départemental,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu l'arrêté ministériel du 4 juin 2018 fixant la date des élections professionnelles dans la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération du Conseil Départemental en date du 30 mars 2018 fixant le nombre de représentants du personnel au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail ;

Vu l'établissement de la liste des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants du personnel ainsi que le nombre de sièges auxquelles elles ont droit, proportionnellement au nombre de voix obtenues lors de l'élection des représentants du personnel au Comité Technique ;

Vu la désignation des représentants du personnel par les organisations syndicales ayant obtenu des voix lors de l'élection des représentants du personnel au Comité Technique ;

Vu le règlement intérieur du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail du 14 mars 2019 ;

Vu l'arrêté de composition du CHSCT du 31 mars 2020 ;

Vu les démissions de M. Florian RODRIGUEZ (CFDT) du 23 février 2021 et de M. Gilles SIUTAT (CFDT) du 23 mars 2021 ;

Vu la fin de fonctions de Mme Jocelyne SASSERRE (CGT), membre titulaire du collège des représentants du personnel par départ en retraite ;

Considérant la désignation par la CFDT de M. Dominique ARBERET et Mme Marion FOURCAYRAN en qualité de membres suppléants du collège des représentants du personnel ;

Considérant la désignation par la CGT de M. Patrice ISAC en qualité de membre suppléant du collège des représentants du personnel ;

Considérant le renouvellement de l'assemblée départementale du 1^{er} juillet 2021 ;

Considérant qu'il convient de désigner les membres du collège des représentants de la collectivité territoriale ;

Considérant qu'il convient de remplacer pour partie les membres du collège des représentants du personnel ;

DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES

Hôtel du Département – Rue Gaston Manent – CS71324 – 65013 TARBES cedex 9
Tel. 05 62 56 78 65 – Fax. 05 62 56 78 66 – www.hautespyrenees.fr

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er}. Sont désignés pour siéger au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail en qualité de représentant de la collectivité territoriale :

Membres titulaires :	Membres suppléants :
<ul style="list-style-type: none">- Mme Monique LAMON Présidente du CHSCT- M. Bernard POUBLAN- Mme Andrée DOUBRERE- M. Yannick BOUBEE- Mme Chantal BAYET, Directrice Générale des Services- M. Pascal SAUREL, DGA en charge des Ressources et de l'Administration Générale	<ul style="list-style-type: none">- M. Gilles CRASPAY- Mme Marie-Françoise PRUGENT- Mme Nathalie ASSIBAT, DGA en charge de la Solidarité Départementale- Mme Rozenn GUYOT, DGA en charge de l'Education et des Bâtiments- M. Franck BOUCHAUD, DGA en charge des Routes et des Mobilités- M. Sébastien PIVIDAL, DGA en charge du Développement Local

ARTICLE 2. Siègent en qualité de représentant du personnel du Conseil Départemental au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail :

Membres titulaires :	Membres suppléants :
<ul style="list-style-type: none">- Mme Céline ESQUERRE (CFDT)- Mme Sophie CAZAUX (CFDT)- M. Hervé PALISSE (CFDT)- Mme Aurélie CORNILLE (CFDT)- Mme Marie-José SANCHEZ CREMADES (CGT)- M. Laurent GAITS (CGT)	<ul style="list-style-type: none">- Mme Carole MULARD (CFDT)- Mme Elisabeth DUZER (CFDT)- M. Dominique ARBERET (CFDT)- Mme Marion FOURCAYRAN (CFDT)- M. Jordi BORREIL (CGT)- M. Patrice ISAC (CGT)

ARTICLE 3. Le conseiller de prévention assiste de plein droit, avec voix consultative, aux séances du comité. Il en assure le secrétariat administratif.

ARTICLE 4. L'agent chargé de la fonction d'inspection dans le domaine de la santé et la sécurité au travail (ACFI) assiste de plein droit aux séances du comité avec voix consultative.

ARTICLE 5. Le Directeur des Ressources Humaines ainsi que le chef du service prévention et accompagnement sont désignés conseillers techniques et assistent ainsi M. le Président du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail lors des séances.

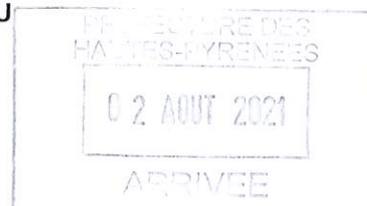
ARTICLE 6. L'arrêté du 31 mars 2020 portant composition du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail est abrogé.

ARTICLE 7. Le présent acte est transmis au Contrôle de légalité et publié au Recueil des actes administratifs.

Fait à Tarbes, le 28 juillet 2021

Le Président du Conseil Départemental,


Michel PÉLIEU





EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS
DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

00223



OBJET : Composition du Comité Technique

Le Président du Conseil Départemental,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
Vu le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux comités techniques paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et notamment son article 4 ;
Vu l'arrêté ministériel du 4 juin 2018 fixant la date des élections professionnelles dans la fonction publique territoriale ;
Vu la délibération du Conseil Départemental en date du 30 mars 2018 fixant le nombre de représentants du personnel au Comité Technique ;
Vu le procès-verbal de dépouillement de l'élection des représentants du personnel au Comité Technique du 6 décembre 2018 et la proclamation des résultats de l'élection du 4 décembre 2014 ;
Vu l'arrêté de composition du Comité technique du 2 mai 2021 ;
Vu le règlement intérieur du Comité technique du 11 avril 2019 ;
Considérant le renouvellement de l'assemblée départementale du 1^{er} juillet 2021 ;
Considérant qu'il convient de désigner les membres du collège des représentants de la collectivité territoriale ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er}. Sont désignés pour siéger au Comité technique en qualité de représentant de la collectivité territoriale :

Membres titulaires :	Membres suppléants :
- M. Michel PÉLIEU, Président du Comité technique	- M. Gilles CRASPAY
- Mme Monique LAMON	- Mme Geneviève QUERTAIMONT
- Mme Andrée DOUBRERE	- M. Laurent LAGES
- M. Yannick BOUBEE	- Mme Nathalie ASSIBAT, DGA en charge de la Direction de la Solidarité Départementale ;
- M. Bernard POUBLAN	- M. Sébastien PIVIDAL, DGA en charge de la Direction du Développement Local ;
- Marie-Françoise PRUGENT	- M. Franck BOUCHAUD, DGA en charge des Routes et des Mobilités ;
- Mme Chantal BAYET, Directrice Générale des Services	- Mme Rozenn GUYOT, DGA en charge de la Direction de l'Éducation et des Bâtiments ;
- M. Pascal SAUREL, DGA en charge de la Direction des Ressources et de l'Administration Générale	- Mme Michelle OGER, Chef du Service Suivi des Agents et des Services à la DRH-

DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES

Hôtel du Département – Rue Gaston Manent – CS71324 – 65013 TARBES cedex 9
Tel. 05 62 56 78 65 – Fax. 05 62 56 78 66 – www.hautespyrenees.fr

ARTICLE 2. Siègent en qualité de représentant du personnel du Conseil Départemental au Comité Technique :

Membres titulaires :	Membres suppléants :
- Mme Maïté SEQUEIRA (CFDT)	- M. Eric SANS D'AGUT (CFDT)
- Mme Cécile CONAN-LAFOURCADE (CFDT)	- Mme Karine GENSAC (CFDT)
- M. Serge SISQUELLAS (CFDT)	- Mme Aurélie CORNILLE (CFDT)
- Mme Laurence BISSAGNET (CFDT)	- Mme Sylvie BLAISE (CFDT)
- Mme Céline ESQUERRE (CFDT)	- Mme Audrey RODRIGUEZ (CFDT)
- Mme Cécile ESQUER (CGT)	- Mme Cécile RICARD (CGT)
- M. Frédéric BIELSA (CGT)	- Mme Éliane BRAJARD (CGT)
- Mme Marie-Pierre JEANMAIRE (CGT)	- M. André DARDY (CGT)

ARTICLE 3. Le Directeur des Ressources Humaines est désigné conseiller technique. Il prépare et assiste aux séances du Comité Technique, sans voix délibérative.

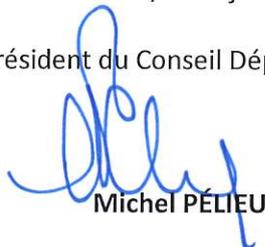
ARTICLE 4. Un secrétariat administratif de la Direction des Ressources Humaines, organise les aspects administratifs, logistiques et assiste aux séances pour la prise de notes utiles à l'établissement des comptes rendus et procès-verbaux, en soutien aux secrétaires de séance.

ARTICLE 5. L'arrêté du 2 mai 2021 portant composition du Comité Technique est abrogé.

ARTICLE 6. Le présent acte est transmis au contrôle de légalité et publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Tarbes, le 28 juillet 2021

Le Président du Conseil Départemental,



Michel PÉLIEU





EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS
DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

00224



OBJET : Composition des Commissions administratives paritaires locales

Le Président du Conseil Départemental,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
Vu le décret n°2003-655 du 18 juillet 2003 modifié relatif aux commissions administratives paritaires locales et départementales de la fonction publique hospitalière ;
Vu l'arrêté du 4 juin 2018 fixant la date des élections professionnelles pour la fonction publique hospitalière ;
Vu les procès-verbaux des élections des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires locales n° 2 et 7 du 6 décembre 2018 ;
Vu l'arrêté de composition des Commissions administratives paritaires locales du 13 février 2019 ;
Vu les règlements intérieurs des Commissions administratives paritaires locales 2 et 7 du 14 mars 2019 ;
Considérant le renouvellement de l'assemblée départementale du 1^{er} juillet 2021 ;
Considérant qu'il convient de désigner les membres du collège des représentants de la collectivité territoriale ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er}. M. Michel PÉLIEU préside les Commissions administratives paritaires locales. En cas d'absence ou d'empêchement, la présidence sera assurée par Mme Monique LAMON.

ARTICLE 2. Sont désignés pour siéger aux Commissions administratives paritaires locales en qualité de représentant de la collectivité territoriale :

Commission administrative paritaire locale n°2 (corps de catégorie A)

Membres titulaires : - M. Michel PELIEU - Mme Laurence ETCHARD	Membres suppléants : - M. Laurent LAGES - Mme Sylvie MULLOR
---	--

Commission administrative paritaire locales n°7 (corps de catégorie C)

Membres titulaires : - M. Michel PELIEU	Membres suppléants : - M. Marc BEGORRE
---	--

DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES

Hôtel du Département – Rue Gaston Manent – CS71324 - 65013 TARBES cedex 9
Tel. 05 62 56 78 65 – Fax. 05 62 56 78 66 – www.hautespyrenees.fr

ARTICLE 3. Siègent en qualité de représentant du personnel de la Maison Départementale de l'Enfance et de la Famille aux Commissions administratives paritaires locales suivantes :

Commission administrative paritaire locale n°2 (corps de catégorie A)

Membres titulaires : - Mme Aurélie CORNILLE (CFDT) - M. Hichem HADRACHI (CFDT)	Membres suppléants : - Mme Céline SAINT MARTIN (CFDT) - Mme Audrey RODRIGUEZ (CFDT)
---	--

Commission administrative paritaire locales n°7 (corps de catégorie C)

Membres titulaires : - Mme Yolaine ABADIE (CFDT)	Membres suppléants : - M. Yves BUROSSE (CFDT)
--	---

ARTICLE 4. La Directrice Générale des Services, le Directeur des Ressources Humaines et la chef du Service suivi des agents et des services sont désignés conseillers techniques. Ils préparent et assistent aux séances des Commissions administratives paritaires, sans voix délibérative.

ARTICLE 5. Le secrétariat des Commissions administratives paritaires locales est assuré par un agent de la MDEF.

ARTICLE 6. Un secrétariat administratif de la Direction des Ressources Humaines, organise les aspects administratifs, logistiques et assiste aux séances pour la prise de notes utiles à l'établissement des procès-verbaux, en soutien aux secrétaires de séance.

ARTICLE 7. L'arrêté du 13 février 2019 portant composition des Commissions administratives paritaires locales est abrogé.

ARTICLE 8. Le présent acte est transmis au contrôle de légalité et publié au Recueil des actes administratifs.

Fait à Tarbes, le 28 juillet 2021

Le Président du Conseil Départemental,


Michel PÉLIEU





EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES
DU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL

00225

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Objet : Organisation du tirage de deux représentants du personnel de la Commission consultative paritaire de catégorie C

Le Président du Conseil Départemental,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 2016-1858 du 23 décembre 2016 relatif aux commissions consultatives paritaires et aux conseils de discipline de recours des agents contractuels de la fonction publique territoriale, et notamment son article 17 ;
Vu la fin de contrat de Mme Lucie CABANNE et la fin de son mandat en qualité de représentant du personnel (CFDT), membre titulaire en CCP de catégorie C ;
Vu la démission du 12 juillet 2021 de Mme Françoise MORISSET de son mandat en qualité de représentant du personnel (CFDT), membre suppléante en CCP de catégorie C ;
Considérant que deux sièges n'ont pas pu être pourvus par la voie de la désignation de l'organisation syndicale de la CFDT et qu'il convient de les pourvoir par la voie du tirage au sort ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er}. Il sera procédé le 25 août 2021 à 14 heures en salle des délibérations à l'Hôtel du Département, au 6 rue Gaston Manent, par voie de tirage au sort parmi les électeurs à la Commission consultative paritaire de catégorie C, à la désignation de deux représentants suppléants.

ARTICLE 2. Le tirage au sort sera effectué par le représentant de l'autorité territoriale, M. Xavier COURAGE, Directeur des Ressources Humaines.

ARTICLE 3. Un représentant de la collectivité et un représentant du personnel sont préalablement convoqués pour assister au tirage. Tout électeur relevant de la Commission consultative paritaire de catégorie C peut également y assister.

ARTICLE 4. Le présent acte est publié au recueil des actes administratifs.

ARTICLE 5. La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois, à compter de la date de l'affichage.

Fait à Tarbes, le **23 AOUT 2021**

Pour le Président du Conseil Général et par délégation,
La Directrice Générale des Services,




Chantal BAYET

DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES

Hôtel du Département – Rue Gaston Manent – CS71324 - 65013 TARBES cedex 9
Tel. 05 62 56 78 65 – Fax. 05 62 56 78 66 – www.hautespyrenees.fr